

Comment remplir le tableau des statistiques SST ?

Réunissez les formulaires d'enregistrement statistique de votre entreprise quant aux données relatives aux blessures ou maladies professionnelles pour les 3 dernières années, excluant l'année en cours, et compléter le tableau dans Cognibox.

Définition des abréviations utilisées dans le tableau:

- **Taux pers.** : le taux de cotisation de votre entreprise
- **Taux/unité** : le taux général de l'unité selon les statistiques de la C.S.S.T.
- **Ratio %** : Taux pers. / taux générale (Calculé par Cognibox)
- **Acc. Perte tps.** : Nombre d'accidents de travail avec pertes de temps (incidences et non les jours perdus)
- **Acc. Assign.tmp** : Nombre d'accidents de travail entraînant une assignation temporaire ou des limitations fonctionnelles (nombre d'incidences)
- **Acc Trait.med.** : Nombre d'accidents de travail nécessitant des traitements médicaux seulement (et non de premiers soins*)
- **Nb. Acc. rap.** : Nombre d'accidents rapportés (Calculé automatique par Cognibox)
- **Heures trav.** : Nombre total d'heures travaillées de votre entreprise (salaire horaire et à taux fixe)
- **Taux/freq.** : Taux de fréquences des accidents de travail avec perte de temps (Calculé automatiquement par Cognibox)

***Un cas de traitement médical** est un cas qui comporte une blessure subie en milieu de travail qui nécessite un traitement autre que les premiers soins (et qui n'est pas considéré comme une période de travail perdue ou limitée), comme par exemple une lacération nécessitant des points de suture ou pansement de rapprochement, une brûlure au troisième degré, une prescription de médicament au-delà d'une dose, un traitement de physiothérapie (plus qu'une visite), une fracture, un corps étranger, etc. Il n'est pas nécessaire d'ajouter au tableau d'enregistrement statistique les cas de blessures où l'octroi des premiers soins a été suffisant.

Les données pour les blessures et les maladies professionnelles doivent être fournies même si l'entreprise n'est pas tenu de remplir les formulaires d'enregistrement ou de déclaration à la C.S.S.T..